

AIPR : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux niveau opérateur

PUBLIC : Toute personne amenée à exécuter des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens

PRE-REQUIS : Aucun

DUREE : 7 heures

EFFECTIF : groupe de 12 personnes maximum

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif : Rendre capable le stagiaire de connaître la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux d'appliquer le Guide technique, identifier les risques métier afin d'exécuter les travaux demandés en sécurité.

CONTENU

- La réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier :
 - Rôles
 - Responsabilités
 - Les acteurs
- La réglementation DT - DICT
- La réglementation AIPR
- Les types de réseaux concernés.
- Organisation
- L'exécution des travaux
 - Le marquage-piquetage - repérage
 - Les travaux urgents
 - Le guide technique
 - Les réactions adaptées en cas de dégâts

VALIDATION DE LA FORMATION

Le candidat devra obtenir 36 point sur les 60 possibles au QCM réalisé sur tablettes numériques

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Exposé interactif
- Support vidéo
- Evaluation des acquis en cours de formation

DOCUMENTS DELIVRES

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation envoyé au donneur d'ordre

FORMATEURS

Formateurs AIPR agréés

LIEU :

En vos locaux ou_ en nos locaux situés à Andrézieux Bouthéon

TARIF :

250 € HT par personne pour une formation en nos locaux
Devis sur simple demande pour une formation en vos locaux

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire

Bonnier Mickaël
06 59 50 22 38
mbonnier@groupedom.fr